

II. SYSTÈMES DE CERTIFICATION DE LA GESTION DURABLE DES FORÊTS

II.1 Généralités

Les systèmes de certification de la gestion durable des forêts recouvrent des réalités et des approches qui sont très variables. Apprécier la crédibilité de ces systèmes demeure une tâche difficile compte tenu de la complexité des éléments à prendre en compte et du fait que certains de ces éléments ne font pas encore l'objet de méthodes de mesure définies et reconnues par l'ensemble des parties prenantes⁷.

Les systèmes de certification de la gestion durable des forêts reposent sur cinq éléments :

- 1° la fixation de **critères** ;
- 2° le **contrôle de la conformité**, des engagements et des mesures adoptés par le candidat à la certification, aux critères définis dans le cahier des charges du système de certification ;
- 3° l'**accréditation** des organismes effectuant le contrôle de conformité ;
- 4° la **chaîne de contrôle** qui permet d'identifier les fournisseurs de toute entreprise adhérente au système, d'exiger et de suivre certaines informations sur l'origine des approvisionnements en bois et en matières premières à base de bois ;
- 5° l'usage d'une **marque** (marquage) qui atteste, sur les produits à base de bois, que ceux-ci sont, en tout ou partie, issus de forêts ou de plantations certifiées.

II.2 Mise en œuvre des différents éléments

II.2.1 Critères de gestion durable des forêts

Les systèmes de certification de la gestion durable des forêts s'inspirent des principes et critères établis dans le cadre de conférences internationales (voir chapitre I). Toutefois, chacun de ces systèmes définit ses propres critères, lesquels doivent être respectés par le candidat à la certification. Celui-ci peut être un propriétaire ou un exploitant forestier, une entreprise de transformation ou de distribution des produits.

Rappel

Les acheteurs publics ne peuvent intégrer que des spécifications qui sont liées à l'objet du marché et qui n'ont pas d'effet discriminatoire vis-à-vis des candidats potentiels. Par conséquent, il n'apparaît pas possible, selon les recommandations de la Commission

7) Parmi les documents (en anglais) qui permettent de faciliter cette analyse, on peut citer la matrice établie par la confédération européenne des industries papetières (www.forestrycertification.info/phpprograms/Content/story_template.php3?txid=matrix) et les études publiées par FERN (« Footprints in the forest », février 2004, www.fern.org/), METAFORE (« Matching Business Values with Forest Certification Systems », juillet 2004, www.metafore.org) et PROFOREST (« Assessing forest certified schemes : a practical guide », janvier 2003, www.proforest.net/).